



**Procès-verbal de l'assemblée générale  
du mardi 13 décembre 2022**

Réf. 1242

Chantal Poirier et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Grief syndical : coupure de salaire et PVRTT
8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) (**document joint**)
9. Prolongation du mandat de Malika Habel (**documents joints**)
10. Enveloppe A112 *Soutien à la réussite scolaire de la population étudiante ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap* (profs pivots)
11. Négos 2023
12. Service d'imprimerie
13. Questions diverses
14. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture de l'assemblée générale**

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et à tous à cette dernière assemblée de l'année. Elle demande la collaboration des membres à la logistique des repas afin de faciliter le déroulement de l'assemblée et de replacer rapidement la classe pour les cours qui suivent.

**2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée**

Le comité exécutif propose Chantal Poirier à titre de présidente d'assemblée. Elle est élue.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Chantal Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Johanne Verge, appuyée par Janie Tremblay,  
**d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022**

Il est proposé par Marie-Catherine Laperrière, appuyée par Sarah Deschênes,  
**d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2022.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suivi :

- **Cours de 30 heures.** La proposition laissée sur table sera discutée au Comité des affaires pédagogiques et ramenée en assemblée générale si nécessaire.

#### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Ariane Robitaille, appuyée par Pascale Gravel,

**d'admettre les nouvelles membres suivantes :**

- **Sandra Sieres-Pont, enseignante en éducation physique;**
- **Marilyne Perrier, enseignante en lettres, arts et histoire de l'art.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Aucune

#### 7. Grief syndical : coupure de salaire et PVRTT

À la suite de l'avis de la FNEEQ appuyé par la jurisprudence, le SPPCM a déposé un grief syndical le 24 novembre dernier contestant l'intention du Collège (dans sa communication du 14 octobre) de procéder à des coupures salariales pour les enseignants-es qui étaient non disponibles en vertu d'un PVRTT lors de la journée de grève du 23 septembre 2022. Constatant que le Collège a tout de même procédé à ces coupures salariales, la prochaine étape sera de déposer des griefs individuels ou un grief collectif pour tous-toutes les profs concernés-es. Jérôme Champagne prévoit déposer le-s grief-s avant la période de Fêtes, selon les conseils de la FNEEQ.

#### Questions et commentaires

#### 8. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC)

Andréane St-Hilaire fait une présentation de l'historique de la CÉEC qui a été créée en 1993. Composée d'anciens-ne directeurs-trices des études (DÉ) et DG de collège, son principal objectif est d'évaluer les mécanismes internes d'évaluation des politiques des collèges et non pas les politiques elles-mêmes. Il s'agit d'une perte de temps et de ressources, alors qu'il existe déjà des mécanismes internes d'évaluation de nos politiques. Pour ce prochain processus d'évaluation, le Collège a engagé un ancien DÉ du Cégep de Sherbrooke, Réjean Bergeron, afin de piloter et de rédiger le rapport interne. Le Collège sollicitera les départements et les profs individuellement pour participer aux activités de la CÉEC. Toutefois, le Regroupement cégep et le SPPCM (3 octobre 2017) se sont dissociés formellement du processus d'audit de la CÉEC, s'abstenant de participer à ses activités. La proposition soumise par le comité exécutif vise à réitérer notre position de boycottage. Andréane présente la proposition et invite les enseignants-es à ne pas consulter leur site web, puisque chaque visite est un indicateur qui contribue à leur accorder de la reconnaissance.

Chantal Poirier fait la lecture de la proposition.

#### Questions et interventions.

Considérant les conclusions des analyses menées par la FNEEQ quant aux effets délétères des processus d'assurance-qualité sur les réseaux d'enseignement publics;

Considérant que les professeurs-es ont plusieurs raisons de questionner la pertinence et les objectifs réels du processus d'« assurance-qualité » mis en branle par la CÉEC, notamment au plan de :

- l'uniformisation des pratiques et de la perte d'autonomie collective et individuelle des professeures ;
- la marginalisation des professeurs-es dans la définition des critères qui fondent une éducation de qualité;
- l'augmentation significative des tâches administratives et bureaucratiques pour les professeurs-es et pour les autres corps d'employés-es ;
- l'instauration progressive d'une logique de la concurrence et de l'image de marque « branding » importée au sein du réseau public collégial.

Considérant la position de la FNEEQ exigeant l'abolition de la CÉEC et son remplacement par la remise sur pied de coordinations nationales de programmes et de disciplines représentatives du corps enseignant et reposant sur les principes historiques d'autogestion et de collégialité.

Considérant les positions historiques du SPPCM contre le processus d'assurance-qualité mis en œuvre par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);

Considérant que la participation des professeurs-es au processus constituerait une reconnaissance explicite de la légitimité de la CEEC et au processus d'assurance-qualité qu'elle met en branle.

Il est proposé par le comité exécutif que le SPPCM

- réitère son opposition au processus d'assurance-qualité dirigé par la CÉEC;
- mandate ses représentants-es au comité exécutif, au Comité des relations de travail et à la Commission des études à se dissocier formellement du processus d'audit d'assurance-qualité actuellement mis en branle par la CÉEC dans notre cégep en s'abstenant d'y participer sous une forme ou sous une autre.
- appelle tous-toutes les professeurs-es à s'abstenir de participer sous une forme ou sous une autre au processus de cet audit;
- mandate le comité exécutif à produire une déclaration réitérant la position de l'Assemblée générale demandant l'abolition de la CÉEC et de la remettre officiellement aux représentants-es de la CÉEC lors de leur visite au cégep, avec copie conforme à la direction du cégep et à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur;
- mandate le comité exécutif à rester vigilant quant à la mise en application des recommandations post-autoévaluation proposées par le Collège ou la CÉEC.

#### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Ariane Robitaille, **d'ajouter « demande que les sommes allouées dans le cadre des travaux de la CÉEC soient réinvesties dans les cégeps ».**

**AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
PROPOSITION PRINCIPALE MODIFIÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Prolongation du mandat de Malika Habel**

Isabelle Rivet explique le processus de renouvellement de la direction générale (DG) du Collège, que l'échéance du mandat (de cinq ans) de Malika Habel était le 30 avril 2023 et qu'elle devait annoncer son intention de renouveler ou pas son mandat six mois avant la fin (31 octobre). À la suite de quoi, un comité de renouvellement ou d'embauche devait être créé pour, entre autres consulter la communauté. En octobre dernier, le président du conseil d'administration (CA) du Collège, Jocelyn Gagnon, a demandé à la DG de surseoir à sa décision, car il souhaitait présenter une proposition de prolongation au CA, procédure non prévue au règlement.

Les membres du CA et les syndicats ont eu accès à cette proposition que le 11 novembre et les discussions ont eu lieu à huis clos au CA du 14 novembre, qui a finalement entériné la proposition. Par la suite, Malika Habel a donné une réponse positive ce qui prolonge son mandat au 31 décembre 2023, soit en même temps que celui du directeur des études (DÉ). Isabelle présente la composition du CA du Collège et rappelle que les enseignants-es élus-es aux postes de représentants-es des enseignants-es, Sophie Barnabé et Éryck Malouin, y siègent à titre d'individu et ne représentent pas le groupe des enseignants-es conformément au règlement qui encadre le CA.

Le SPPCM, de concert avec les syndicats des professionnels-les et des employés-es de soutien du Collège, a rencontré Karolyne Gagnon, avocate et secrétaire générale du Collège. Elle considère que cette procédure n'est pas interdite et y a donné son aval. Elle est d'avis que le CA a agi dans le meilleur intérêt du Collège en prolongeant le mandat de la DG, se référant aux considérations évoquées par le président du CA. Les syndicats ont fait valoir que cette procédure n'impliquait pas de rencontrer les groupes/la communauté du Collège pour donner une rétroaction au CA ; ils ont déploré que le comité de gouvernance n'ait pas été sollicité au sujet de ce processus et ont soulevé que l'argumentaire n'était pas des plus convaincants puisque plusieurs considérations pourraient plaider le contraire d'une prolongation ; puis ils ont évoqué que le cycle de renouvellement (en même temps que le DÉ) pourrait aussi être problématique.

Chantal Poirier fait la lecture de la proposition.

### **Questions et interventions**

Considérant que la prolongation du mandat de la directrice générale jusqu'au 31 décembre 2023 s'est décidée au Conseil d'administration sans consulter la communauté du Collège de Maisonneuve;

Considérant qu'aucune procédure ou processus n'est prévu dans le *Règlement no 1* et le *Règlement sur le renouvellement et la nomination du directeur général et du directeur des études* pour une prolongation de mandat;

Considérant les doutes que font naître le processus choisi pour la prolongation du mandat en regard du *Règlement no 1* et du *Règlement sur le renouvellement et la nomination du directeur général et du directeur des études*;

Considérant que l'argumentaire du président du Conseil d'administration pour présenter la proposition de prolongation du mandat est peu convaincant (voir document joint);

Considérant que le Conseil d'administration se doit de bien connaître le milieu qu'il est appelé à gérer;

Il est proposé par Amélie Hébert, appuyé par Julien Villeneuve

**Que le SPPCM dénonce le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la direction générale.**

**Que l'exécutif du SPPCM rencontre le Conseil d'administration pour le sensibiliser à la réalité du travail des enseignants-es, aux enjeux et aux défis vécus par ceux-ci et celles-ci dans l'organisation de leur travail.**

**Que le comité exécutif rencontre le président du Conseil d'administration puis le Conseil d'administration pour leur en faire part.**

### **AMENDEMENT**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Marie-Catherine Laperrière, les modifications suivantes (en surlignées) :

Que le SPPCM dénonce **avec véhémence** le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la direction générale.

Que l'exécutif du SPPCM rencontre le Conseil d'administration pour le sensibiliser à la réalité du travail des enseignants-es, aux enjeux et aux défis vécus par ceux-ci et celles-ci dans l'organisation de leur travail.

Que le comité exécutif rencontre le président du Conseil d'administration puis le Conseil d'administration pour leur **en faire part du fait que les enseignants-es sont outrés-es du non-respect du processus prévu à la Loi.**

**Que le SPPCM demande la démission du président du conseil d'administration pour avoir outrepassé son rôle de président.**

Chantal Poirier invite l'assemblée à tenir un vote scindé 1) sur les modulations (surlignées en jaune) et 2) sur la demande de démission (surlignée en bleu).

### **AMENDEMENT 1 - PROPOSITION DILATOIRE**

Il est proposé par Christopher Pitchon, appuyé par Sarah Deschênes, la mise en dépôt de l'amendement sur la demande de démission (surligné en bleu).

*ADOPTÉE À LA MAJORITÉ*

### **AMENDEMENT 2**

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Marie-Catherine Laperrière,

Que le SPPCM dénonce **avec véhémence** le processus qui a mené à la prolongation du mandat de la direction générale.

Que l'exécutif du SPPCM rencontre le Conseil d'administration pour le sensibiliser à la réalité du travail des enseignants-es, aux enjeux et aux défis vécus par ceux-ci et celles-ci dans l'organisation de leur travail.

Que le comité exécutif rencontre le président du Conseil d'administration puis le Conseil d'administration pour leur **en faire part du fait que les enseignants-es sont outrés-es du non-respect du processus prévu à la Loi.**

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*PROPOSITION PRINCIPALE MODIFIÉE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **Questions et interventions.**

La prochaine étape sera l'avis d'intention de la DG (et du DÉ) au plus tard le 30 juin 2022. Les syndicats prévoient continuer de se concerter. À cette étape, le comité exécutif souhaite envoyer un message clair au CA que nous contestons ce processus de prolongation et de l'importance de consulter les groupes/la communauté du Collège. L'exécutif fera des recherches et demandera un avis juridique de la FNEEQ quant à la légalité de cette procédure, puis si elle s'avère illégale, nous reviendrons en assemblée générale.

### **10. Enveloppe A112 Soutien à la réussite scolaire de la population étudiante ayant des besoins particuliers ou en situation de handicap (profs pivots)**

Jérôme Champagne présente la répartition 22-23 des ressources de l'enveloppe A112 (377 700\$ ce qui équivaut environ 4 ETC) qui sont destinées à deux types d'étudiants-es : les étudiants-es en situation de handicap (EESH) et les étudiants-es ayant des besoins particuliers (EBP).

Depuis leur arrivée (5-6 ans), les ressources de l'enveloppe A112 servent à financer les profs pivots. Cette année, 35 % de ressources devaient servir à de l'ouverture de postes et elles ont été réparties entre les disciplines. De plus, le Collège a attribué une partie de ces ressources aux centres d'aide (servant à de l'ouverture de postes) et à des projets d'aide à la réussite, dont le processus d'attribution reste encore à clarifier.

L'exécutif soumet à l'assemblée et aux départements une discussion sur la répartition de ces ressources et sur les enjeux qu'elle soulève afin de soumettre une proposition à la prochaine assemblée du 17 janvier. Les enjeux sont notamment :

- Qu'est-ce qu'un-e étudiant-e à besoin particulier (EBP) ? Au Cégep du Vieux Montréal, il inclut aussi les étudiants-es en sports études. Il sera donc nécessaire d'adopter une définition locale commune.
- Est-ce acceptable de financer les centres d'aide avec ces ressources, puisqu'ils sont ouverts à tous-toutes les étudiants-es, pas seulement aux EESH et EBP ?
- Veut-on conserver les profs pivots ?

### **Questions et interventions.**

#### **11. Négos 2023**

Faute de temps, l'information sera transmise dans l'infolettre.

#### **12. Service d'imprimerie**

Antonia Kouloumentas présente les plus récentes informations concernant le service d'imprimerie. Jérôme Champagne et elle-même ont rencontré Éric Raymond pour lui soumettre la solution d'une mise en commun de tous les photocopieurs du Collège, solution qui avait été envisagée par la direction, mais qui n'avait pas été retenue puisqu'ils ne sont pas adéquats pour du gros volume. Il a toutefois indiqué que deux nouveaux photocopieurs seront livrés en décembre et fonctionnels en janvier, puis que l'ouverture de poste serait rallongée jusqu'au 4 janvier, car il n'a pas été comblé. Cette personne aura pour fonctions de gérer les requêtes d'impression, de réaliser les impressions urgentes dans un délai de 48 heures et la maintenance de base des appareils. Pour le moment, du personnel de la Coop assure le débouillage des appareils et leur remplissage (papier, brochures).

### **Questions et interventions.**

Chantal Poirier fait un appel à la tolérance envers les employés-es de la Coop qui se font parfois invectiver par des profs.

#### **13. Questions diverses**

Il est proposé par Christopher Pitchon de lever l'assemblée.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **14. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 13 h 56.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Chantal Poirier  
Présidente d'assemblée

